BNP PARIBAS AQUA

Rapport annuel au 31 Décembre 2025

Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE

Siège social : 1, boulevard Haussmann 75009 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Publication des prix d'émissions et de rachats : tenue à disposition des porteurs de parts chez la société de gestion

Sommaire

Rapport de gestion

Politique d'investissement 4

Certification 22

Comptes annuels

Bilan actif 27

Bilan passif 28

Compte de résultat 29

Comptes annuels - Annexe

Stratégie d'investissement 31

Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices 32

Règles et méthodes comptables 38

Evolution des capitaux propres 42

Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice 43

Ventilation de l'actif net par nature de parts 44

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles) 45

Exposition sur le marché des obligations convertibles 46

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux 47

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle 48

Exposition directe sur le marché des devises 49

Exposition directe aux marchés de crédit 50

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie 51

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion 52

Créances et dettes : ventilation par nature 53

Frais de gestion, autres frais et charges 54

Engagements reçus et donnés 55

Autres informations 56

Détermination et ventilation des sommes distribuables 57

Inventaire 69

Inventaire des opérations à terme de devises 73

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) 74

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part 76

Synthèse de l'inventaire 78

BNP PARIBAS AQUA

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

PriceWaterHouseCoopers Audit

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Politique de gestion relative à BNP Paribas Aqua (FCP) couvrant l'année 2025

1) Scénario économique et explication de la performance du FCP

Le fonds a généré une performance très légèrement négative, de -0,87%, en retrait de celle de son indice de référence, le MSCI World NR, qui lui, est en hausse de 6.77%.

En 2025, l'indice a été tiré par le secteur des valeurs financières (en hausse de plus de 13%), et, une nouvelle fois, par quelques très grands groupes technologiques américains (comme Alphabet Inc, la maison mère de Google, en hausse de 45% et pesant près de 3% de l'indice, et Nvidia Corporation, un leader des puces électroniques, en hausse de 22% et pesant près de 5% de l'indice). L'absence structurelle de ce type de valeurs dans la thématique du fond a donc de nouveau pesé sur la performance relative du fonds en 2025.

Cependant, le portefeuille a maintenu une exposition sélective aux secteurs à forte croissance, qui a contribué positivement. Il détenait des positions dans des valeurs technologiques actives dans la chaîne de l'eau, notamment Kla Corp aux USA (en hausse de 71%).

L'exposition sélective du fond aux services publics de traitement de l'eau a également contribué de façon positive, à l'instar de Companhia De Saneamento (Sabesp) au Brésil qui a bénéficié d'une hausse de 53%, et Veolia Environnement en France qui a augmenté de 14% et qui pesait presque 5% du portefeuille.

2) Principaux mouvements intervenus au cours de l'exercice 2025

Au cours de l'exercice 2025, deux titres ont été ajoutés au portefeuille :

-Tetra Tech, opérant dans les infrastructures de la chaîne de l'eau (USA)

-Vertiv Holdings, actif dans le traitement de l'eau (USA)

Par ailleurs, une position a été liquidée :

-Stantec, opérant dans les infrastructures de la chaîne de l'eau (Canada)

3) Perspectives du fond BNP Paribas Aqua

Les dynamiques sectorielles restent favorables. Les dépenses mondiales dans le domaine de l'assainissement de l'eau pour les collectivités demeurent soutenues. La demande industrielle est tirée par la production de semi-conducteurs et la construction de centres de données, qui tout deux nécessitent des solutions avancées de gestion de l'eau. Cette situation favorise les fournisseurs de systèmes de traitement, de pompes et de solutions d'analyses.

Le contexte macroéconomique pour 2026 est porteur. Les baisses de taux d'intérêt et l'amélioration de la croissance soutiennent les actifs risqués, bien que la dispersion reste élevée en raison des risques géopolitiques et des changements dans les dépenses d'investissement liés à l'IA. Les entreprises de qualité avec des flux de trésorerie solides, comme les services d'eau, pourraient retrouver la faveur des investisseurs lorsque les rendements obligataires s'apaiseront. L'adaptation au changement climatique et la réévaluation des risques physiques attirent un flux croissant de capitaux vers les actifs de résilience, notamment les réseaux d'adduction, les solutions pour réduire les fuites d'eau et les systèmes de mesure intelligents. Les moteurs structurels de croissance tels que le recyclage de l'eau et l'élan réglementaire restent intacts et démontrent tout l'intérêt de ce fonds durable (et SFDR Article 9).

Performances

La performance annuelle s'élève à :

- -0.87 % pour la part "CLASSIC"
- 5.97 % pour la part "CLASSIC H EUR"
- 0.28 % pour la part "I"
- 0.75 % pour la part "X"
- 0.13 % pour la part "PRIVILEGE"
- 6.99 % pour la part "PRIVILEGE H EUR"

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

Changements intervenus au cours de l'exercice

25/04/25 :

Mise à jour des critères ESG ;
Changements dus aux orientations de l'ESMA sur les noms des fonds contenant des termes liés aux critères ESG ou à la durabilité ;
Ajout des exclusions PAB ;
Modification des souscripteurs pour la part X : cette catégorie de part est désormais réservée aux OPC nourriciers, aux OPC de droit belge et aux OPC de droit luxembourgeois gérés par des sociétés de gestion du Groupe BNP Paribas, ainsi qu'à BNP PAM Participations et à BNPP AM Holding ;
Précision quant à l'exposition aux marchés de pays émergents : dans la limite de 20% pour les actions chinoises « A-Shares » souscrites via Stock Connect.

Réclamations d'impôts dans le cadre du Projet Aberdeen/Fokus bank

Dans plusieurs Etats membres de l'Union européenne, le droit communautaire donne aux Organismes de Placement collectif (OPC) la possibilité de déposer des réclamations contentieuses en vue de récupérer des impôts qui ont été indûment prélevées. En effet, le fait qu'un Etat membre impose de façon plus lourde un OPC étranger qu'un OPC résident constitue à la lumière du droit communautaire une discrimination.

Ce principe a été entériné par l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) dans l'affaire « Aberdeen » (18 juin 2009). Cet arrêt reconnait qu'un OPC non-résident peut faire l'objet d'une imposition discriminatoire, ce qui constitue une entrave à la liberté d'établissement et/ou à la libre circulation des capitaux. D'autres arrêts de la CJUE sont venus confirmer cette jurisprudence. Il s'agit des arrêts dans les affaires Santander (10 mai 2010) et Emerging Markets (10 avril 2014) concernant respectivement les législations fiscales françaises et polonaises.

C'est sur base de cette jurisprudence, et afin de sauvegarder les droits des OPC à bénéficier d'un remboursement d'impôts, que la société de gestion a décidé d'introduire des réclamations contentieuses auprès des autorités fiscales dans plusieurs Etats membres ayant une législation discriminatoire non conforme au droit communautaire. Ces démarches font préalablement l'objet d'une étude afin de déterminer la viabilité des réclamations, c'est-à-dire pour quels fonds, dans quels Etats membre et sur quelle période il convient d'effectuer une demande de remboursement.

A ce jour, il n'existe pas de législation européenne prévoyant une procédure homogène pour ce type de réclamations. C'est pour cette raison que les délais de remboursement et la complexité de la procédure varient suivant l'Etat membre concerné rendant nécessaire une revue constante de l'évolution de cette thématique.

* * *

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'est pas concerné par les instruments SFTR au cours de l'exercice.

* * *

DEONTOLOGIE

Instruments financiers du Groupe détenus dans l'OPC

Cette information figure dans l'annexe du rapport annuel – Complément d'information.

* * *

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres sur la période

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
US92537N108	VERTIV HOLDINGS CO-A	Achat	22 274 819,56
GB00BNNTLN	PENNON GROUP PLC	Achat	15 629 898,94
US92537N108	VERTIV HOLDINGS CO-A	Achat	13 436 652,01
US0304201033	AMERICAN WATER WORKS CO INC	Achat	10 993 928,19
US1729081059	CINTAS CORP	Achat	10 056 279,18

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
US0304201033	AMERICAN WATER WORKS CO INC	Vente	15 430 428,89
FR0000124141	VEOLIA ENVIRONNEMENT	Vente	11 774 188,11
US4824801009	KLA CORP	Vente	11 552 282,54
FR0000124141	VEOLIA ENVIRONNEMENT	Vente	11 534 302,41
CA85472N1095	STANTEC INC	Vente	10 008 904,99

* * *

Dans le cadre de la gestion des Placements Collectifs, des frais de transaction sont facturés à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers (achats et ventes de titres, pensions, futures, swaps).

* * *

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 *bis*, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La Taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : BNP PARIBAS AQUA

Identifiant d'entité juridique : 969500H3RDX63EAMXM58

OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

● ● ✖ Oui ● ○ ☐ Non

✖ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental : 80.3%***

- ✖ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ✖ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

✖ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social : 68.6%***

☐ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de % d'investissements durables

- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Sauf indication contraire, l'ensemble des données réalisées du présent rapport périodique sont exprimées en moyenne trimestrielle pondérée sur base de l'actif sous gestion.
*Un titre en portefeuille qualifié d'investissement durable peut, compte tenu de l'ensemble de ses activités, à la fois contribuer à un objectif social et à un objectif environnemental (aligné ou non avec la taxonomie de l'UE) et les chiffres indiqués en tiennent compte. Pour autant un même émetteur ne peut être comptabilisé qu'une seule fois au titre des investissements durables (#1A Durables).

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement de ce produit financier a-t-il été atteint?

L'objectif d'investissement durable du BNP Paribas Aqua consiste à soutenir ou accélérer la transition vers un monde durable en se concentrant sur les enjeux en rapport avec la chaîne de valeur mondiale de l'eau.

Ce fonds investit à tout moment dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui exercent une part importante de leur activité au sein du secteur de l'eau ou dans des secteurs liés ou connexes, en appliquant des méthodes et des processus durables.

Les investissements durables sous-jacents au produit financier contribuent aux objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852 : l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et contrôle de la pollution, la protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre l'objectif d'investissement durable du produit financier.

Les objectifs environnementaux ainsi que les objectifs sociaux auxquels les investissements durables du produit financier ont contribués sont indiqués à la question « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué? »

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité suivants sont utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du produit financier :

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les les objectifs de ce produit financier sont atteintes.

- le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des sociétés dont au moins 20 % des revenus, des bénéfices ou des capitaux investis sont alignés sur les thématiques du produit financier : **100% du portefeuille actions est conforme à cette exigence.**
- le pourcentage du portefeuille du produit financier qui se conforme à la Politique de conduite responsable des entreprises de BNP Paribas Asset Management (Politique RBC) : **100% du portefeuille actions est conforme à cette exigence.**
- le pourcentage du portefeuille du produit financier (hors liquidités détenues à titre accessoire) qui est couvert par l'analyse ESG fondée sur la méthodologie ESG d'impax (« Impax Fundamental Score ESG methodology ») : **100% du portefeuille actions est conforme à cette exigence.**
- le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR : **98.0%**
- le pourcentage du revenu total du portefeuille du produit financier qui est « aligné sur la taxinomie de l'UE » telle que définie par le règlement (UE) 2020/852 : **9.6%**

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateur	2022*	2023**	2024***	2025***	Commentaire
le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des sociétés dont au moins 20 % des revenus, des bénéfices ou des capitaux investis sont alignés sur les thématiques du produit financier	100%	100%	100%	100%	Conforme à l'engagement du produit financier
le pourcentage du portefeuille du produit financier qui se conforme à la Politique de conduite responsable des entreprises de BNP Paribas Asset Management (Politique RBC)	100%	100%	100%	100%	Conforme à l'engagement du produit financier
le pourcentage du portefeuille du produit financier (hors liquidités détenues à titre accessoire) qui est couvert par l'analyse ESG fondée sur la méthodologie ESG d'impax (« Impax Fundamental Score ESG methodology »)	100%	100%	100%	100%	Conforme à l'engagement du produit financier
le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR	90.8%	96.6%	96.9%	98.0%	Conforme à l'engagement du produit financier
le pourcentage du revenu total du portefeuille du produit financier qui est « aligné sur la taxinomie	3.4%	3.1%	6.7%	9.6%	Conforme à l'engagement du produit financier

2

de l'UE » telle que définie par le règlement (UE) 2020/852					

*Les chiffres publiés en 2022 ont été calculés à la date de clôture de l'exercice comptable
** Les chiffres publiés en 2023 sont exprimés en moyenne pondérée par trimestre
*** Les chiffres publiés en 2024 et 2025 sont exprimés en moyenne trimestrielle pondérée sur base de l'actif sous gestion

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable?

Afin de s'assurer que les investissements durables que le produit financier entend réaliser ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, le produit financier évalue chaque investissement au regard d'un ensemble d'indicateurs concernant les incidences négatives en effectuant une analyse ESG fondamentale propriétaire pour tous les titres du portefeuille. L'analyse ESG vise à identifier la qualité des structures de gouvernance, les préjudices environnementaux et sociaux les plus importants que peut causer une entreprise ou un émetteur, et la manière dont ces préjudices sont traités et gérés. Le Gestionnaire d'investissement cherche à identifier des politiques, des processus, des systèmes de gestion et des incitations efficaces, ainsi que toute information publiée pertinente, le cas échéant. Le Gestionnaire d'investissement évalue en outre toutes les controverses antérieures identifiées. Une note ESG globale propriétaire est ensuite attribuée à chaque société ou émetteur en tenant compte des indicateurs définis ci-dessous, en appliquant un jugement qualitatif. Lorsqu'une société ou un émetteur n'atteint pas un niveau de qualité ESG suffisant, il est exclu de l'univers d'investissement du produit financier. Le Gestionnaire d'investissement considère qu'il est important d'échanger avec les sociétés et les émetteurs et d'analyser leurs informations et rapports. Le processus ESG est propre au Gestionnaire d'investissement (« Impax Fundamental Score ESG methodology »), bien que celui-ci puisse avoir recours également à de la recherche ESG externe.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les indicateurs concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont été pris en considération de la manière suivante dans l'analyse ESG fondamentale du Gestionnaire d'investissement et conformément au Règlement SFDR : les données prises en compte par le Gestionnaire d'investissement pour réaliser son évaluation de l'indicateur concerné sont indiquées au premier paragraphe figurant sous chaque indicateur présenté ci-dessous :

Indicateurs obligatoires

Émissions de GES, empreinte carbone et intensité des émissions de GES des sociétés bénéficiaires des investissements

Données prises en compte : les émissions de GES absolues de scope 1, 2 et 3 d'une société bénéficiaire des investissements, ainsi que sa valeur d'entreprise et son chiffre d'affaires.

Une hiérarchie est établie entre les sociétés qui fournissent des informations complètes sur les émissions de scope 1, 2 et 3 pour la majeure partie de leurs activités, qui fournissent des rapports sur les quatre piliers prescrits par le Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD), qui ont défini un objectif exigeant à court et moyen termes (3 ans et plus) ainsi qu'un objectif à long terme visant la neutralité carbone/aligné sur l'Accord de Paris/fondé sur la science (10 à 30 ans) et des plans d'action détaillés ; et celles qui ne communiquent pas sur leurs émissions, ne se sont pas fixées d'objectif et ne se sont pas engagées clairement à en définir un.

Exposition aux sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles

Données prises en compte : exposition d'une société bénéficiaire des investissements aux revenus provenant des combustibles fossiles.

3

Le Gestionnaire d'investissement évalue la transition d'une société vers une économie à faibles émissions de carbone en s'efforçant d'atteindre des objectifs ambitieux de décarbonisation fondés sur la science et alignés sur l'Accord de Paris et en abandonnant de manière progressive et

stratégique toute exposition aux combustibles fossiles.

Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable, et *intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique*

Données prises en compte : la consommation et la production d'énergie totales d'une société bénéficiaire des investissements, ainsi que la consommation et la production d'énergie provenant de sources non renouvelables, et la mesure de la production d'une société bénéficiaire des investissements comme base de l'intensité énergétique.

Une hiérarchie est établie entre les sociétés qui fournissent des processus de gestion de pointe et des rapports concernant tous les principaux enjeux environnementaux, en s'appuyant sur des systèmes de gestion certifiés qui font référence aux normes internationales ou sectorielles, sur des objectifs à long terme et intermédiaires exigeants qui sont pertinents au regard des principaux enjeux, sur des indicateurs clés de performance pertinents et des rapports alignés sur les cadres reconnus au plan international prescrits par le International Sustainability Standards Board (ISSB), la Global Reporting Initiative (GRI), et le CDP ; et les sociétés dont les processus de gestion et les rapports sont limités, par exemple celles qui ne fournissent que des indicateurs clés de performance de type qualitatif et des informations anecdotiques.

Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité

Données prises en compte : les sites/activités d'une société bénéficiaire des investissements situés dans des zones sensibles en matière de biodiversité ou à proximité de celles-ci.

Le Gestionnaire d'investissement a recours à des outils et des recherches externes ainsi qu'à son analyse interne pour évaluer la gestion par les sociétés des préjudices environnementaux. Le Gestionnaire d'investissement cherche à investir dans des sociétés ou des émetteurs qui ont traité le préjudice en appliquant des politiques, des processus, des systèmes de gestion et des initiatives efficaces qui sont proportionnels à l'importance du préjudice. Les données de géolocalisation au niveau des sites et l'exposition régionale ne sont pas toujours faciles à obtenir ni communiquées par les sociétés et les émetteurs. Le Gestionnaire d'investissement échange avec les sociétés pour obtenir des données de géolocalisation et pour évaluer le préjudice potentiel sur les sites présentant un intérêt particulier, par exemple en identifiant les habitats des espèces figurant sur la liste rouge de l'UICN (l'Union internationale pour la conservation de la nature), les zones protégées et les principales zones de biodiversité à proximité.

Émissions dans l'eau et *ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs*

Données prises en compte : les tonnes d'émissions dans l'eau générées par une société bénéficiaire des investissements, ainsi que les tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs.

Une hiérarchie est établie entre les sociétés qui fournissent des processus de gestion de pointe et des rapports concernant tous les principaux enjeux environnementaux, en s'appuyant sur des systèmes de gestion certifiés qui font référence aux normes internationales ou sectorielles, sur des objectifs à long terme et intermédiaires exigeants qui sont pertinents au regard des principaux enjeux sur des indicateurs clés de performance pertinents et des rapports alignés sur les cadres reconnus au plan international prescrits par le ISSB, la GRI et le CDP ; et les sociétés dont les processus de gestion et les rapports sont limités, par exemple celles qui ne fournissent que des indicateurs clés de performance de type qualitatif et des informations anecdotiques.

Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales

Données prises en compte : l'implication d'une société bénéficiaire des investissements dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Le Gestionnaire d'investissement filtre les investissements du produit financier en fonction de leur respect de normes mondiales telles que les principes du Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Un fournisseur de recherche externe est utilisé à l'appui de ces activités de filtrage. En cas de manquement à ces

normes et standards internationaux, la société est exclue de l'univers d'investissement et retirée du portefeuille. Lorsqu'une société est identifiée comme étant en violation potentielle, le Gestionnaire d'investissement assurera son suivi et cherchera à dialoguer, selon le cas.

Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

Données prises en compte : les cas où une société bénéficiaire des investissements ne dispose pas de politiques visant à contrôler la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations Unies ou aux Principes directeurs de l'OCDE.

Le Gestionnaire d'investissement utilise des outils et des recherches externes pour vérifier l'existence ou l'absence de telles politiques et pour identifier les sociétés qui ne respectent pas des standards de politique crédibles dans tous les domaines qui relèvent des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE.

Écart non ajusté de rémunération entre hommes et femmes

Données prises en compte : le salaire horaire brut moyen d'une société bénéficiaire des investissements pour les hommes salariés et les femmes salariées en pourcentage du salaire horaire brut moyen des hommes salariés.

En matière d'égalité salariale, les sociétés sont évaluées au moyen d'un examen de l'écart de rémunération lorsque les données sont disponibles ainsi que d'un ensemble plus large d'indicateurs clés de performance relatifs à l'égalité, la diversité et l'inclusion (ED&I). Une hiérarchie est établie entre les sociétés qui font preuve de processus de gestion de pointe et celles qui ne fournissent pas d'informations en matière d'égalité, de diversité et d'inclusion (ED&I).

Mixité au sein des conseils d'administration

Données prises en compte : le nombre de femmes au sein du conseil d'administration d'une société bénéficiaire des investissements et le pourcentage de membres du conseil d'administration qui sont des femmes.

Les sociétés sont évaluées en ce qui concerne la mixité homme/femme au sein de leur conseil d'administration et d'autres postes clés qui influencent la stratégie de l'entreprise, ainsi que selon un ensemble plus large d'indicateurs relatifs à la diversité au sein de la direction. Une hiérarchie est établie entre les sociétés qui comptent entre 40 % et 60 % de femmes au sein du conseil d'administration et de la direction générale et qui font preuve de diversité dans les postes clés, et celles dont le conseil d'administration et la direction générale ne comptent pas de femmes.

Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

Données prises en compte : l'exposition d'une société bénéficiaire des investissements à des armes controversées du fait de ses activités commerciales et des structures de propriété.

Les sociétés sont filtrées en fonction de leur activité commerciale afin de s'assurer, à l'aide d'une combinaison de filtres et du jugement qualitatif du Gestionnaire d'investissement qu'elles n'exercent aucune activité de fabrication, ou de fabrication de composants sur mesure à cette fin, d'utilisation, de réparation, de commercialisation, de vente, de distribution, d'importation ou d'exportation, de stockage ou de transport d'armes controversées ou d'emploi aveugle telles que les mines antipersonnel, les armes à sous-munitions, les munitions inertes et les armes contenant de l'uranium appauvri ou toute autre forme d'uranium industriel, les armes contenant du phosphore blanc, les armes biologiques, chimiques ou nucléaires. Le Gestionnaire d'investissement exclut toutes les sociétés présentant toute exposition à des armes controversées et applique en outre un jugement qualitatif dans le cadre de l'analyse. Si le Gestionnaire d'investissement détermine que l'une de ces activités est exercée au sein d'une filiale, la société

mère directe est également considérée comme exposée à des armes controversées si elle détient une participation majoritaire dans la filiale. De même, si l'une des activités susmentionnées est considérée comme exercée au sein d'une société mère, toute filiale détenue majoritairement par cette société mère est également considérée comme exposée.

Indicateurs volontaires

Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone

Données prises en compte : les cas où tous les éléments suivants sont absents pour une société bénéficiaire des investissements : objectif de réduction des émissions de GES à court terme, objectif de réduction des émissions de GES à long terme (plus de 10 ans), objectif de réduction des émissions de GES fondé sur la science, engagement envers la neutralité carbone.

Le Gestionnaire d'investissement cherche activement à dialoguer avec les sociétés afin d'encourager la mise en œuvre de systèmes de gestion des performances efficaces, avec pour objectif d'établir des données de référence sur les émissions de GES (scope 1, 2 et 3), de définir des objectifs à long terme de réduction des émissions de carbone fondés sur la science avec un plan d'action viable permettant d'atteindre ces objectifs, et la publication de rapports réguliers.

Consommation et recyclage de l'eau

Données prises en compte : la consommation d'eau opérationnelle d'une société bénéficiaire des investissements (mètres cubes d'eau consommée) et la gestion de l'eau (pourcentage d'eau recyclée et réutilisée).

Une hiérarchie est établie entre les sociétés qui fournissent des processus de gestion de pointe et des rapports concernant tous les principaux enjeux environnementaux, en s'appuyant sur des systèmes de gestion certifiés qui font référence aux normes internationales ou sectorielles, sur des objectifs à long terme et intermédiaires exigeants qui sont pertinents au regard des principaux enjeux sur des indicateurs clés de performance pertinents et des rapports alignés sur les cadres reconnus au plan international prescrits par le SASB, la GRI, les ODD et le CDP ; et les sociétés dont les processus de gestion et les rapports sont limités, par exemple celles qui ne fournissent que des indicateurs clés de performance de type qualitatif et des informations anecdotiques.

Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction aux lois de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Données prises en compte : le nombre de condamnations par catégorie de gravité au cours des trois à cinq dernières années (trois ans pour les controverses ou incidents mineurs ; cinq ans pour les controverses ou incidents plus importants).

L'importance et la gravité des condamnations et des amendes infligées au titre des infractions aux lois relatives à la lutte contre la corruption et les actes de corruption sont examinées dans le cadre de l'analyse ESG fondamentale.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le Gestionnaire d'investissement applique un filtrage sur la base de critères liés aux normes mondiales, qui évalue l'impact des sociétés sur les parties prenantes et la mesure dans laquelle une société provoque, contribue ou est liée à des manquements aux normes et standards internationaux. La recherche sous-jacente fournit des évaluations couvrant les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes du Pacte mondial des Nations Unies, ainsi que les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. En cas de manquement à ces normes et standards internationaux, la société est exclue de l'univers d'investissement et retirée du portefeuille. Lorsqu'une société est identifiée comme étant en violation potentielle, le Gestionnaire d'investissement assurera son suivi et cherchera à dialoguer, selon le cas

6

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Compartiment prend en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en identifiant, en évaluant et en gérant les effets préjudiciables des décisions d'investissement relatives au portefeuille sur les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et les questions de lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les points suivants illustrent la manière dont il est prévu de gérer cette exposition, une fois identifiée et évaluée, en prenant en considération chacun des indicateurs obligatoires et volontaires énumérés ci-dessus.

1. Toutes les sociétés et les autres émetteurs doivent répondre aux critères financiers et ESG avant d'être inclus dans la liste des sociétés dans lesquelles le Compartiment peut investir. Lorsque toutes les données ont été recueillies, un rapport ESG est rédigé et une note ESG globale interne est attribuée. Lorsqu'une société ou un émetteur n'atteint pas un niveau de qualité ESG suffisant, il est exclu de l'univers d'investissement. Dans les cas où une société a une note ESG faible, mais n'est pas considérée comme causant un préjudice important et n'est pas exclue, la taille de la position sur cette société sera plafonnée au sein du portefeuille pour des raisons de gestion des risques. Le Gestionnaire d'investissement n'entend pas exclure un nombre ou un pourcentage particulier de sociétés ou d'émetteurs, mais recherche plutôt un niveau absolu de qualité ESG sur la base d'un jugement qualitatif.

2. Dialogue avec les sociétés : dans le cadre de son analyse ESG interne permanente au niveau des sociétés et des émetteurs, le Gestionnaire d'investissement identifie les problématiques et les risques spécifiques à chaque société et émetteur et dialogue activement avec ces derniers sur ces questions. Dans le cadre d'un dialogue individualisé avec les sociétés, l'objectif consiste généralement à résoudre ou améliorer la problématique identifiée dans le cadre de l'analyse ESG et, une fois cet objectif atteint, à passer à l'objectif suivant ou suspendre le dialogue.

   Dans le cadre d'une approche plus globale avec les sociétés, chaque année, le Gestionnaire d'investissement évalue et définit les priorités de dialogue pour les 12 prochains mois. Ces priorités sont fonction des évolutions du marché et des enjeux émergents en matière de durabilité qui sont considérés comme pertinents et significatifs pour les sociétés et les émetteurs. Le Gestionnaire d'investissement identifie ensuite les sociétés et les émetteurs qu'il considère comme les plus exposés à ces problématiques et concentre son dialogue sur certaines sociétés et certains émetteurs spécifiques. Pour les domaines de dialogues globaux, le Gestionnaire d'investissement définit des étapes spécifiques en tant qu'objectifs qu'il cherche à atteindre au moyen d'échanges. Des analystes sont désignés en tant que responsables pour chaque domaine de dialogue global.

3. Lorsque le Gestionnaire d'investissement identifie un risque non géré et que son approche de gestion habituelle basée sur le dialogue ne produit pas de résultats positifs, sa politique d'escalade est activée.

Si le Gestionnaire d'investissement estime que la société ou l'émetteur en question ne répond pas au dialogue ou ne souhaite pas envisager d'autres options présentant des risques moins importants pour les actionnaires, il procèdera à l'escalade du dialogue en :

- cherchant des contacts alternatifs ou situés à un niveau supérieur au sein de la société ou de l'émetteur
- intervenant ou dialoguant avec d'autres actionnaires
- intervenant ou dialoguant avec d'autres institutions ou organisations (parties prenantes multiples)
- mettant en évidence la problématique et/ou les dialogues conjoints concernant la problématique

par le biais de plateformes institutionnelles et/ou

- déposant ou déposant conjointement des résolutions lors des Assemblées générales

Si les interventions échouent et que le Gestionnaire d'investissement considère que le profil de risque de la société s'est considérablement dégradé ou que la stratégie/les structures de gouvernance de la société ont été modifiées en raison d'un incident, au point que les perspectives de rendement, la stratégie et la qualité de la société ne répondent plus aux attentes, la société sera exclue de l'univers d'investissement et/ou retirée du portefeuille.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: au 31.12.2025

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs*	Pays**
VEOLIA ENVIRON. SA	Utilities	4.95%	France
LINDE PLC	Materials	4.24%	United Kingdom
XYLEM INC	Industrials	3.81%	United States
AMERICAN WATER WORKS INC	Utilities	3.62%	United States
NOVOZYMES CLASS B B	Materials	3.59%	Denmark
SEVERN TRENT PLC	Utilities	3.09%	United Kingdom
A O SMITH CORP	Industrials	2.93%	United States
IDEX CORP	Industrials	2.75%	United States
SPIRAX GROUP PLC	Industrials	2.73%	United Kingdom
ADVANCED DRAINAGE SYSTEMS INC	Industrials	2.71%	United States
ALFA LAVAL	Industrials	2.59%	Sweden
PENTAIR PLC	Industrials	2.49%	United Kingdom
MASCO CORP	Industrials	2.49%	United States
ECOLAB INC	Materials	2.42%	United States
ARCADIS NV	Industrials	2.40%	Netherlands

Source des données : BNP Paribas Asset Management,calculée au 31/12/2025. Les investissements les plus importants se fondent sur des données comptables officielles et sont basés sur la date de transaction.
* Toute différence de pourcentage avec les portefeuilles des états financiers résulte d'une différence d'arrondis.
** Toute différence avec les relevés de portefeuille ci-dessus provient de l'utilisation de différentes sources de données.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

La proportion des investissements utilisés pour atteindre l'objectif d'investissement durable conformément aux éléments contraignants de sa stratégie d'investissement est de **98.0%**.

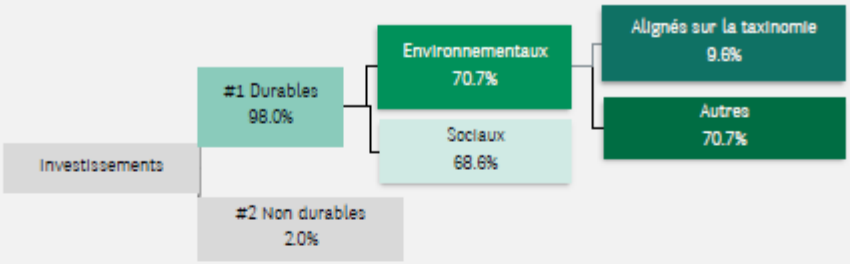

La catégorie #1 Durables couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La sous-catégorie #2 Non durables inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs (Niveau 2)	% d'actifs
Capital Goods	51.00%
Utilities	16.87%
Materials	15.21%
Commercial & Professional Services	9.84%
Semiconductors & Semiconductor	2.25%
Cash	1.71%
Pharmaceuticals Biotechnology &	1.63%
Health Care Equipment & Services	1.48%
Derivatives	0.01%

Source des données : BNP Paribas Asset Management, calculée au 31/12/2025 .Les investissements les plus importants se fondent sur des données comptables officielles et sont basés sur la date de transaction

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les deux graphiques ci-dessous illustrent la mesure dans laquelle les investissements durables ayant un objectif environnemental sont alignés avec la Taxonomie de l'UE et contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique.

La société de gestion utilise des données provenant de fournisseurs tiers pour mesurer la proportion d'investissements qui sont alignés sur la Taxonomie de l'UE. Les fournisseurs recueillent les données déclarées par les entreprises et peuvent utiliser des informations équivalentes lorsqu'elles ne sont pas facilement accessibles dans les informations rendues publiques. Pour plus d'informations sur la méthodologie et les fournisseurs de données de BNPP AM, veuillez consulter le document suivant : https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/0EE37EC2-8812-48A5-8AA1-D5C09CCB58DD

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie. D'autres mises à jour du prospectus et de l'alignement des engagements sur la Taxonomie de l'UE pourront être effectuées en conséquence.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par la taxonomie de l'UE ne sont pas nécessairement nocives pour l'environnement ou non durables. En outre, toutes les activités qui

9

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire, et de gestion des déchets.

peuvent apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne sont pas encore intégrées dans la Taxonomie de l'UE.

La conformité de ces investissements aux exigences énoncées à l'article 3 du règlement (UE) 2020/852 (Règlement sur la Taxonomie) n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE[1] ?

☐ Oui:

☐ Gaz fossile ☐ Energie nucléaire

✖ Non:

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investisseurs du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

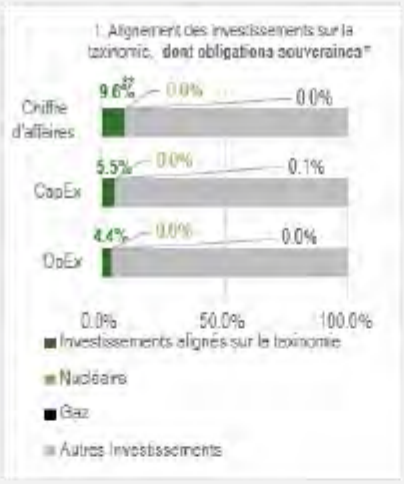

* *Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines*

** *Alignement Taxinomie réelle*

des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent pas de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement Taxonomie est de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

	Chiffre d'affaires	Capex	Opex
2022*	3.4%	/	/
2023**	3.1%	/	/
2024***	6.7%	6.2%	5.2%
2025***	9.6%	5.5%	4.4%

* Les chiffres publiés en 2022 ont été calculés à la date de clôture de l'exercice comptable
** Les chiffres publiés en 2023 sont exprimés en moyenne pondérée par trimestre.
*** Les chiffres publiés en 2024 and 2025 sont exprimés en moyenne trimestrielle pondérée sur base de l'actif sous gestion.

La proportion d'activités économiques alignées avec la Taxonomie de l'UE exprimée en CapEx ou OpEx n'est pas indiquée en 2022 et 2023 compte tenu du niveau actuel de données dont dispose la société de gestion relatives à ces dates là.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables** aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonimie de l'UE

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur le Règlement européen sur la taxonomie est de **70.7%**

Par conséquent, la Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie. Dans l'intervalle, le produit financier investira dans des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas aligné avec la Taxonomie de l'UE.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Les investissements durables sur le plan social représentent **68.6%** du produit financier.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Les investissements inclus dans la catégorie Non durables sont des instruments qui sont utilisés à des fins de liquidité et/ou de couverture.

La société de gestion et le gestionnaire financier s'assureront que ces investissements sont effectués tout en maintenant l'objectif d'investissement durable du produit financier. En outre, Ces investissements sont, le cas échéant, effectués conformément à nos processus internes, y compris dans le respect des garanties environnementales ou sociales minimales suivantes :

11

- la politique de gestion des risques. La politique de gestion des risques énonce les procédures nécessaires pour permettre à la société de gestion d'évaluer l'exposition de chaque produit financier qu'elle gère aux risques de marché, de liquidité, de durabilité et de contrepartie ;

- la Politique RBC, le cas échéant, en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investisement durable au cours de la période de référence ?

-Le produit financier doit se conformer à la Politique RBC en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.), car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement. De plus amples renseignements sur la politique de RBC, et en particulier sur les critères relatifs aux exclusions sectorielles sont accessibles sur le site de la société de gestion : Sustainability documents - BNPP AM Corporate English (bnpparibas-am.com) ;.

-Le produit financier exclut les entreprises contrevenant aux normes internationales, exposées au tabac et aux armes controversées, ainsi que les entreprises actives dans des secteurs pouvant impacter négativement le climat conformément à l'article 12.1 (a-g) du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission. Les détails sur l'application des exclusions, suivant la classe d'actifs sont disponibles sur notre site web (https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/ files/2895a45a-bb7a-44f6-8e48-990be2616498/ – section "Exclusions PAB pour les Lignes Directrices de l'ESMA")

-Le produit financier doit se conformer dans le cadre de ses investissements aux exclusions prévues au sein du référentiel du label ISR en vigueur à la date du prospectus, accessible via le lien suivant : https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/2895a45abb7a-44f6-8e48-990be2616498

Le produit financier doit investir dans des sociétés dont au moins 20 % des revenus, des bénéfices ou des capitaux investis sont alignés sur les thématiques du produit financier ;

L'univers d'investissement du produit financier sera réduit d'au moins 30% en raison de l'exclusion des titres présentant une faible note ESG et des exclusions appliquées

L'analyse ESG basée sur la méthodologie ESG d'impax (« Impax Fundamental Score ESG methodology ») doit porter à tout moment sur au moins 90% des actifs du produit financier (hors liquidités détenues à titre accessoire);

L'intensité des émissions de gaz à effet de serre des sociétés en portefeuille est inférieure à celle de son univers d'investissement ESG (indicateur d'incidences négatives sur la durabilité n° 3)

Le pourcentage de sociétés en portefeuille sans code de conduite pour les fournisseurs est inférieur à celui de son univers d'investissement ESG (indicateur d'incidences négatives sur la durabilité n° 4 (questions sociales et de personnel))

Le produit financier doit investir au moins 85% de son portefeuille dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR ;

Le produit financier doit investir au moins 2% de ses actifs dans des sociétés « alignées sur la taxinomie de l'UE »

12

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

- *En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?*

  Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?*

  Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?*

  Non applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par raport à l'indice de marché large ?*

  Non applicable

13

* * *

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION

Eléments qualitatifs de rémunération

L'information sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable 2024, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - TSA 47000 -75318 Paris cedex 09. Des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont également disponibles sur le site internet http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/.

Eléments quantitatifs de rémunération

Ci-dessous, les informations quantitatives sur les rémunérations, telles qu'elles sont requises par l'article 22 de la directive AIFM (Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011) et par l'article 69-3 de la directive OPCVM V (Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014), dans un format conforme aux préconisations de l'association de Place AFG (Association Française de Gestion)1.

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM Europe ») (art 22-2-e de la directive AIFM et art 69-3 (a) de la directive OPCVM V) :

	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR) (fixe + variable)	Dont rémunération variable totale (k EUR)
Ensemble des collaborateurs de **BNPP AM Europe**[2]	1 291	169 821	54 857

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM Europe dont l'activité a un impact significatif sur le profil de risque et sont donc *« Collaborateurs Régulés »*[3] (art 22-2-f de la directive AIFM et art 69-3 (b) de la directive OPCVM V) :

Secteur d'Activité	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR)
Collaborateurs Régulés employés de **BNPP AM Europe** :	*192*	*46 011*
dont gérants de Fonds d'Investissement Alternatifs / d'OPCVM / gérants de mandats européens	*171*	*40 163*

[1] NB : les montants de rémunération ci-dessus ne sont pas directement réconciliables avec les données comptables de l'année, car ils reflètent des montants attribués, sur la base du périmètre des effectifs à la clôture de la campagne annuelle de rémunération variable. Ainsi, par exemple, ces montants incluent toutes les rémunérations variables attribuées lors de cette campagne, qu'ils soient différés ou non, et que les collaborateurs soient finalement restés dans l'entreprise ou non.

[2] Outre ces effectifs et les montants correspondants, il faut noter les

- 6 collaborateurs de la succursale autrichienne, dont 1 a le statut d'« *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2024 à 986k EUR et 289k EUR;
- 269 collaborateurs de la succursale belge, dont 10 ont le statut d'« *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2024 à 26 859k EUR et 4 652k EUR;
- 25 collaborateurs de la succursale allemande, dont 1 a le statut d'*« Identified Staff »*, et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2024 à 5 859k EUR et 2 052k EUR.
- 53 collaborateurs de la succursale italienne, dont 2 ont le statut d'*« Identified Staff »*, et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2024 à 6 822k EUR et 1 883k EUR.
- 66 collaborateurs de la succursale néerlandaise, dont 10 ont le statut d'*« Identified Staff »*, et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2024 à 10 947k EUR et 3 009k EUR.

[3] La liste des collaborateurs régulés est déterminée au vu de la revue conduite en fin d'année.

Autres informations :

- **Nombre de fonds FIA et OPCVM sous gestion de BNPP AM Europe :**

	Nombre de fonds (31.12.2024)	En-cours géré (milliards d'Euros) au 31.12.2024
OPCVM Fonds d'Investissement Alternatifs	187 304	98 58

- En 2024, 3,69k EUR ont été versés, au titre du « carried interests » (intéressement aux plus-values) aux collaborateurs de BNPP AM Europe présents au 31.12.2024.

- Sous la supervision du comité de rémunération de BNP Paribas Asset Management Holding et de son conseil d'administration, un audit indépendant et centralisé de la politique globale de rémunération de BNP Paribas Asset Management, et de sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2023, a été réalisé entre Avril et Mai 2024. Les résultats de cet audit, qui a couvert les entités de BNP Paribas Asset Management titulaires d'une licence AIFM et/ou OPCVM, ont donné lieu à la cotation « Satisfaisant » soulignant ainsi la solidité du dispositif en place, notamment lors de ses étapes clefs : identification des collaborateurs régulés, cohérence du lien performance-rémunération, application des règles de différés obligatoires, mise en œuvre des mécanismes d'indexation et de différés.

- Des informations supplémentaires sur la détermination de la rémunération variable et sur ces instruments de rémunération différée, sont fournies dans la description de la politique de rémunération, publiée sur le site internet de la société.

* * *

INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION D'ORDRES

L'information sur la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres de BNP Paribas Asset Management France est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr .

* * *

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le dernier compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr .

* * *

POLITIQUE DE BEST SELECTION ET BEST EXECUTION DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE (BNPP AM EUROPE)

La politique de sélection et d'exécution est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

Depuis le 24 février 2022, nous nous sommes montrés très attentifs aux implications du conflit entre la Russie et l'Ukraine, ainsi qu'à ses répercussions en termes de pénurie d'énergie et d'approvisionnement alimentaire en Europe. Le conseil d'administration surveille de près la situation géopolitique et son impact sur les perspectives globales et les risques de marché et financier afin de prendre toutes les mesures nécessaires dans l'intérêt des actionnaires.

* * *

BNP PARIBAS AQUA

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025

BNP PARIBAS AQUA
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe
1, boulevard Haussmann
75009 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement BNP PARIBAS AQUA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Arnaud Percheron

2026.05.12 17:37:57
+0200

Bilan actif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	**-**	**-**
Titres financiers	**-**	**-**
Actions et valeurs assimilées (A) (*)	**2,916,558,435.18**	**3,362,774,358.16**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2,916,558,435.18	3,362,774,358.16
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) (*)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) (*)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**-**	**-**
OPCVM	-	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	**-**	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**338,505.61**	**184,508.41**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	**-**	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**	**-**
Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**2,916,896,940.79**	**3,362,958,866.57**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**10,635,029.58**	**14,504,522.77**
Comptes financiers	**47,099,995.23**	**62,793,975.49**
Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	**57,735,024.81**	**77,298,498.26**
TOTAL ACTIF I+II	**2,974,631,965.60**	**3,440,257,364.83**

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres :	**-**	**-**
Capital	2,982,114,330.49	3,259,458,821.27
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	-14,382,084.92	173,570,953.52
Capitaux propres I :	2,967,732,245.57	3,433,029,774.79
Passifs de financement II	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**2,967,732,245.57**	**3,433,029,774.79**
Passifs éligibles :	**-**	**-**
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	45,823.07	531,234.07
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	**45,823.07**	**531,234.07**
Autres passifs :	**-**	**-**
Dettes et comptes d'ajustement passifs	6,853,896.96	6,696,355.97
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	**6,853,896.96**	**6,696,355.97**
TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV	**2,974,631,965.60**	**3,440,257,364.83**

Compte de résultat (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Revenus financiers nets	**-**	**-**
Produits sur opérations financières	**-**	**-**
Produits sur actions	53,618,277.35	55,591,687.72
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur Instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	1,510,343.69	2,480,159.53
Sous-total Produits sur opérations financières	**55,128,621.04**	**58,071,847.25**
Charges sur opérations financières	**-**	**-**
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-5,044.84	-10,313.77
Sous-total charges sur opérations financières	**-5,044.84**	**-10,313.77**
Total Revenus financiers nets (A)	**55,123,576.20**	**58,061,533.48**
Autres produits :	**-**	**-**
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres Charges :	**-**	**-**
Frais de gestion de la société de gestion	-56,324,546.79	-63,223,153.05
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous total Autres produits et Autres charges (B)	**-56,324,546.79**	**-63,223,153.05**
Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B	**-1,200,970.59**	**-5,161,619.57**

BNP PARIBAS AQUA

Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**167,940.65**	**900,223.61**
Sous-total Revenus nets I = C + D	**-1,033,029.94**	**-4,261,395.96**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	**-**	**-**
Plus et moins-values réalisées	276,967,480.20	287,902,307.83
Frais de transactions externes et frais de cession	-8,847,481.28	-7,648,255.02
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**268,119,998.92**	**280,254,052.81**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**-16,783,867.48**	**-5,712,070.40**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	**251,336,131.44**	**274,541,982.41**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	**-**	**-**
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-286,549,421.42	-93,584,705.32
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	**-286,549,421.42**	**-93,584,705.32**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**21,864,235.00**	**-3,124,927.61**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**-264,685,186.42**	**-96,709,632.93**
Acomptes :	**-**	**-**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	**-**	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**	**-**
Résultat net I + II + III + IV + V	**-14,382,084.92**	**173,570,953.52**

BNP PARIBAS AQUA

STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP est d'obtenir, sur un horizon d'investissement de cinq ans minimum l'accroissement de la valeur de ses actifs en investissant dans des actions émises par des entreprises qui sont actives dans le secteur de l'eau et/ou des secteurs associés et qui sont sélectionnées pour la qualité de leur structure financière et/ou leur potentiel de croissance bénéficiaire.

Il répond à des critères extra-financiers environnementaux, sociaux, et de gouvernance (ESG). Il investit dans l'ensemble de la chaîne de valeur de l'eau, comprenant de façon non exhaustive les infrastructures, et les services et les technologies liés à l'eau.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe CLASSIC (Devise: EUR)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	651.31	532.81	621.28	653.24	**647.56**
Actif net (en k EUR)	3,415,152.47	2,563,358.63	2,881,758.45	2,812,170.18	**2,401,947.19**
Nombre de titres					
Parts C	5,243,497.594	4,810,944.456	4,638,403.950	4,304,943.909	**3,709,216.456**

Date de mise en paiement	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	50.02	50.48	40.43	52.51	**54.21**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	0.94	-2.40	-2.75	-2.36	**-1.83**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	75,785.86	62,713.23	73,969.06	78,678.68	**78,896.64**
Actif net (en k EUR)	282,102.41	212,343.43	196,743.74	157,133.06	**92,939.06**
Nombre de titres					
Parts C	3,722.362	3,385.943	2,659.811	1,997.149	**1,177.985**

Date de mise en paiement	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	5,798.51	5,903.51	4,780.58	6,290.83	**6,569.52**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	860.35	466.48	451.77	624.23	**683.55**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe X (Devise: EUR)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	401.53	334.02	395.84	423.06	**426.25**
Actif net (en k EUR)	353,387.76	217,547.70	265,429.42	347,322.17	**357,756.54**
Nombre de titres					
Parts C	880,082.307	651,298.848	670,543.648	820,975.467	**839,307.366**

Date de mise en paiement	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	30.64	31.35	25.50	33.75	**35.41**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	7.29	4.30	4.12	5.35	**5.70**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe PRIVILEGE (Devise: EUR)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	677.25	559.59	659.04	699.92	**700.81**
Actif net (en k EUR)	98,276.92	47,836.77	83,564.47	67,075.33	**49,170.41**
Nombre de titres					
Parts C	145,111.458	85,484.749	126,797.154	95,831.831	**70,161.720**

Date de mise en paiement	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	51.84	52.72	42.63	56.00	**58.39**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	6.81	3.29	3.12	4.48	**5.02**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe CLASSIC H EUR (Devise: EUR)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	143.20	111.63	130.55	131.38	**139.22**
Actif net (en k EUR)	32,026.14	118,838.58	136,965.48	46,584.67	**63,209.04**
Nombre de titres					
Parts C	223,639.026	1,064,517.371	1,049,089.454	354,569.079	**454,004.563**

Date de mise en paiement	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	4.64	4.80	8.48	7.51	**18.30**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	0.22	-0.49	-0.57	-0.49	**-0.39**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe PRIVILEGE H EUR (Devise: EUR)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	144.11	113.53	134.00	136.28	**145.80**
Actif net (en k EUR)	2,074.38	2,130.63	2,803.80	2,744.35	**2,710.00**
Nombre de titres					
Parts C	14,393.784	18,766.486	20,923.581	20,136.976	**18,586.067**

Date de mise en paiement	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	4.76	4.36	11.18	7.87	**19.83**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	1.50	0.68	0.63	0.90	**1.01**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Synthèse de l'offre de gestion

Catégories de parts	Codes ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Fractionnement des parts	Montant minimum des souscriptions
Catégorie de part Classic	FR0010668145	Résultat net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	EURO	Tous souscripteurs, destinée plus particulièrement aux personnes physiques.	Un millième	Première souscription : un millième de part Souscriptions ultérieures : un millième de part
Catégorie de part Classic H EUR	FR0013531902	Résultat net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	EURO	Tous souscripteurs, destinée plus particulièrement aux personnes physiques.	Un millième	Première souscription : un millième de part Souscriptions ultérieures : un millième de part
Catégorie de part I	FR0010678433	Résultat net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	EURO	Tous souscripteurs, destinée plus particulièrement aux personnes morales, investisseurs institutionnels.	Un millième	Première souscription : 50 parts Souscriptions ultérieures : un millième de part
Catégorie de part X	FR0011295559	Résultat net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	EURO	Réservée aux OPC gérés par les sociétés de gestion du Groupe BNP Paribas	Un millième	Première souscription : un millième de part Souscriptions ultérieures : un millième de part
Catégorie de part Privilege	FR0013302155	Résultat net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	EURO	Réservée aux souscripteurs conseillés par des conseils indépendants (1) et à la gestion sous mandat (GSM).	Un millième	Première souscription : un millième de part Souscriptions ultérieures : un millième de part

Catégorie de part Privilege H EUR	FR0013531910	Résultat net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	EURO	Réservée aux souscripteurs conseillés par des conseils indépendants (1) et à la gestion sous mandat (GSM).	Un millième	Première souscription : un millième de part Souscriptions ultérieures : un millième de part

(1) *Distributeurs de pays membres de l'Espace Economique Européen fournissant uniquement un service de conseil indépendant au sens de la Directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014, concernant les marchés d'instruments financiers et modifiant la directive 2002/92/CE et la directive 2011/61/UE (MIF) dite « MIFID II ».*

Les catégories de parts Classic H EUR et Privilege H EUR sont couvertes contre le risque de change.

Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)
Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.
L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.
Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.
L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.
Cas particulier : Floor : ces options sont valorisées par des contreparties tierces à partir d'un modèle d'actualisation Marked-to-market basé sur une volatilité et une courbe de taux de marché vérifiées par le gérant et pris à la clôture du marché chaque jeudi.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing

Le mécanisme de valeur liquidative ajustée ou *swing pricing* permet de faire supporter, en cas de mouvements de souscriptions et de rachats de parts significatifs, aux porteurs du FCP à l'origine de ces mouvements les coûts de réaménagement du portefeuille du FCP. La valeur liquidative du FCP est ajustée à la hausse ou à la baisse pour protéger les porteurs restants dans le FCP de l'effet de dilution de la performance généré par les coûts de réaménagement du portefeuille.

Dans certaines circonstances, la société de gestion peut décider, dans l'intérêt des porteurs du FCP, de calculer une valeur liquidative ajustée lorsque le montant net des souscriptions ou des rachats centralisés un jour de calcul de la valeur liquidative dépasse un seuil prédéterminé par la société de gestion. La valeur liquidative supportant ces ordres de souscription ou de rachat sera alors ajustée à la hausse dans le cas de souscriptions nettes ou à la baisse dans le cas de rachats nets afin de compenser les coûts induits par le réaménagement du portefeuille du FCP.
Le seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement font l'objet d'une politique de *swing pricing* établie par la société de gestion.

Frais de fonctionnement et de gestion

FRAIS FACTURES AU FCP	ASSIETTE	TAUX / BAREME
FRAIS DE GESTION FINANCIERE ET FRAIS ADMINISTRATIFS EXTERNES A LA SOCIETE DE GESTION	Actif net	Catégories de parts Classic et Classic H EUR : 2% TTC maximum Catégorie de part I : 1,20% TTC maximum Catégorie de part X : . Jusqu'au 27 février 2022 : 0,05% TTC maximum . A compter du 28 février 2022 : 0,375% TTC maximum Catégories de parts Privilege et Privilege H EUR : 1% TTC maximum
COMMISSIONS DE MOUVEMENT PRESTATAIRE PERCEVANT LES COMMISSIONS DE MOUVEMENT : SOCIETE DE GESTION	Montant de chaque transaction	OPC valeurs françaises : néant OPC valeurs étrangères : néant Actions françaises : 0,48 % maximum (minimum : 100 euros) Actions étrangères zone OCDE : 0,48 % maximum (minimum : 100 euros) Actions étrangères hors OCDE : 0,36 % maximum (minimum : 100 euros)
	Forfait par lot	Futures : 12 euros
	Sur primes	Options : 0,72 % maximum
	Montant forfaitaire	Obligations : 60 euros TCN : 60 euros Pensions : 60 euros
	Montant forfaitaire lors du montage	Swap : 360 euros
COMMISSION DE SURPERFORMANCE	/	Néant

Frais de recherche

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :
1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Affectation des revenus nets

Capitalisation pour la part "CLASSIC"
Capitalisation pour la part "CLASSIC H EUR"
Capitalisation pour la part "I"
Capitalisation pour la part "X"
Capitalisation pour la part "PRIVILEGE"
Capitalisation pour la part "PRIVILEGE H EUR"

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la part "CLASSIC"
Capitalisation pour la part "CLASSIC H EUR"
Capitalisation pour la part "I"
Capitalisation pour la part "X"
Capitalisation pour la part "PRIVILEGE"
Capitalisation pour la part "PRIVILEGE H EUR"

Changements affectant le fonds

Néant

Evolution des capitaux propres

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**3,433,029,774.79**	**3,567,265,357.53**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.) [1]	247,288,782.25	419,736,031.57
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-692,955,918.40	-735,479,342.22
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-1,200,970.59	-5,161,619.57
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	268,119,998.92	280,254,052.81
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-286,549,421.40	-93,584,705.33
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes [2]	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes [2]	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)	**2,967,732,245.57**	**3,433,029,774.79**

[1] Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.
[2] Rubrique Spécifique aux MMF.

Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

	Exercice 31/12/2025
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	**Nombre de titres**
Catégorie de classe CLASSIC (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	235,529.524
Nombre de titres rachetés	831,256.977
Catégorie de classe I (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	118.496
Nombre de titres rachetés	937.660
Catégorie de classe X (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	89,664.075
Nombre de titres rachetés	71,332.176
Catégorie de classe PRIVILEGE (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	32,471.502
Nombre de titres rachetés	58,141.613
Catégorie de classe CLASSIC H EUR (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	166,745.316
Nombre de titres rachetés	67,309.832
Catégorie de classe PRIVILEGE H EUR (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	5,963.991
Nombre de titres rachetés	7,514.900

Commissions de souscription et/ou de rachat	**Montant (EUR)**
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	21,196.43
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
FR0010668145	CLASSIC	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	2,401,947,188.33	3,709,216.456	647.56
FR0010678433	I	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	92,939,060.31	1,177.985	78,896.64
FR0011295559	X	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	357,756,542.97	839,307.366	426.25
FR0013302155	PRIVILEGE	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	49,170,412.12	70,161.720	700.81
FR0013531902	CLASSIC H EUR	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	63,209,041.53	454,004.563	139.22
FR0013531910	PRIVILEGE H EUR	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	2,710,000.31	18,586.067	145.80

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		US	GB	CH	FR	JP
Actif						
Actions et valeurs assimilées	2,916,558.44	1,528,869.05	383,808.96	191,928.87	146,894.01	135,852.14
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-					
Options	-					
Swaps	-					
Autres instruments financiers	-					
TOTAL	**2,916,558.44**					

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de delta	
	+/-	< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	<0,6	0,6 < X < 1
TOTAL	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	47,100.00	-	-	-	47,100.00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures		-	-	-	-
Options		-	-	-	-
Swaps		-	-	-	-
Autres instruments financiers		-	-	-	-
TOTAL		**-**	**-**	**-**	**47,100.00**

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	47,100.00	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	**47,100.00**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers	USD	GBP	CHF	JPY	Autres devises
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	1,587,817.07	367,655.27	191,928.87	135,852.14	230,373.91
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
Créances	1,077.74	2,639.58	-	275.47	-
Comptes financiers	751.39	18.71	-	-	0.07
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	703.01	-	-	-
Devises à livrer	-35,817.45	-8,900.96	-3,706.34	-3,263.09	-3,871.74
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
TOTAL	**1,553,828.75**	**362,115.61**	**188,222.54**	**132,864.52**	**226,502.23**

Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Autres actifs éligibles : Loans	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors Bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**-**	**-**	**-**

Si l'OPC détient les instruments listés ci-dessus, les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe «Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe» qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés		
BNP PARIBAS	301.20	
GOLDMAN SACHS AG	2.95	
J.P.MORGAN AG	33.94	
SOCIETE GENERALE	0.42	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de Titres Prêtés		
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versée	-	
OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
BNP PARIBAS		0.45
CITIGROUP GLOBAL MARKET		1.36
J.P.MORGAN AG		3.63
SOCIETE GENERALE		40.39
Dettes		
Collatéral espèces		360.00
Dépôt de garantie espèces reçue		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
TOTAL						-

L'OPC n'est pas concerné car il ne détient pas plus de 10% de son actif net en parts d'autres OPC.

Créances et dettes : ventilation par nature

	Exercice 31/12/2025
Ventilation par nature des créances	**-**
Avoir fiscal à récupérer	-
Déposit EUR	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Autres débiteurs divers	6,642,237.66
Coupons à recevoir	3,992,791.92
TOTAL DES CREANCES	**10,635,029.58**
Ventilation par nature des dettes	**-**
Déposit EUR	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	360,000.00
Provision charges d'emprunts	-
Frais et charges non encore payés	4,740,149.57
Autres créditeurs divers	1,753,747.39
Provision pour risque des liquidités de marché	-
TOTAL DES DETTES	**6,853,896.96**

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe CLASSIC (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	52,404,641.27	2.00
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	933,247.60	0.85
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe X (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,347,348.72	0.38
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe PRIVILEGE (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	579,477.98	1.00
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe CLASSIC H EUR (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,038,476.96	2.00
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe PRIVILEGE H EUR (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	21,354.26	1.00
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	Exercice 31/12/2025
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	**-**

Autres informations

	Exercice 31/12/2025
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	-
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Catégorie de classe CLASSIC (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	-6,815,983.15	-10,182,189.03
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-6,815,983.15**	**-10,182,189.03**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-6,815,983.15	-10,182,189.03
Total	**-6,815,983.15**	**-10,182,189.03**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	201,100,722.03	226,080,762.27
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**201,100,722.03**	**226,080,762.27**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	201,100,722.03	226,080,762.27
Total	**201,100,722.03**	**226,080,762.27**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	805,215.83	1,246,690.04
Sommes distribuables au titre du revenu net	**805,215.83**	**1,246,690.04**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	805,215.83	1,246,690.04
Total	**805,215.83**	**1,246,690.04**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	7,738,807.01	12,563,732.41
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**7,738,807.01**	**12,563,732.41**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	7,738,807.01	12,563,732.41
Total	**7,738,807.01**	**12,563,732.41**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Catégorie de classe X (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	4,785,340.63	4,399,890.89
Sommes distribuables au titre du revenu net	**4,785,340.63**	**4,399,890.89**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	4,785,340.63	4,399,890.89
Total	**4,785,340.63**	**4,399,890.89**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	29,722,385.90	27,708,050.03
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**29,722,385.90**	**27,708,050.03**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	29,722,385.90	27,708,050.03
Total	**29,722,385.90**	**27,708,050.03**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Catégorie de classe PRIVILEGE (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	352,611.50	429,746.38
Sommes distribuables au titre du revenu net	**352,611.50**	**429,746.38**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	352,611.50	429,746.38
Total	**352,611.50**	**429,746.38**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	4,097,214.29	5,366,958.40
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**4,097,214.29**	**5,366,958.40**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	4,097,214.29	5,366,958.40
Total	**4,097,214.29**	**5,366,958.40**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Catégorie de classe CLASSIC H EUR (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	-179,105.60	-173,763.56
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-179,105.60**	**-173,763.56**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-179,105.60	-173,763.56
Total	**-179,105.60**	**-173,763.56**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	8,308,405.89	2,663,863.06
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**8,308,405.89**	**2,663,863.06**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	8,308,405.89	2,663,863.06
Total	**8,308,405.89**	**2,663,863.06**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Catégorie de classe PRIVILEGE H EUR (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	18,890.85	18,229.32
Sommes distribuables au titre du revenu net	**18,890.85**	**18,229.32**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	18,890.85	18,229.32
Total	**18,890.85**	**18,229.32**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	368,596.32	158,616.24
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**368,596.32**	**158,616.24**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	368,596.32	158,616.24
Total	**368,596.32**	**158,616.24**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				**2,916,558,435.18**	**98.28**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				**2,916,558,435.18**	**98.28**
AALBERTS NV	2,086,363.00	28.06	EUR	58,543,345.78	1.97
Valeurs industrielles diverses					
ADVANCED DRAINAGE SYSTEMS IN	652,971.00	144.83	USD	80,522,619.04	2.71
Valeurs industrielles diverses					
AECOM	692,055.00	95.33	USD	56,174,041.59	1.89
Construction et matériaux de construction					
ALFA LAVAL AB	1,784,831.00	465.70	SEK	76,770,647.15	2.59
Valeurs industrielles diverses					
ALS LTD	3,765,853.00	22.04	AUD	47,126,618.28	1.59
Valeurs industrielles diverses					
AMERICAN WATER WORKS CO INC	966,050.00	130.50	USD	107,343,458.64	3.62
Distribution Energie					
ARCADIS NV	2,001,347.00	35.54	EUR	71,127,872.38	2.40
Construction et matériaux de construction					
CHEMED CORP	120,641.00	427.86	USD	43,950,324.20	1.48
Produits pharmaceutiques					
CIA SANEAMENTO BASICO DE-ADR	2,107,329.00	23.85	USD	42,794,326.41	1.44
Distribution Energie					
CINTAS CORP	386,640.00	188.07	USD	61,914,415.09	2.09
Services divers					
CORE & MAIN INC-CLASS A	1,269,569.00	51.97	USD	56,179,063.33	1.89
Distribution - Commerce					
ECOLAB INC	321,510.00	262.52	USD	71,865,813.96	2.42
Produits Chimique					
FERGUSON ENTERPRISES INC	303,362.00	166.10	GBP	57,708,787.95	1.94
Distribution - Commerce					
FISCHER (GEORG)-REG	978,262.00	53.60	CHF	56,351,255.45	1.90
Machines et Véhicules					
FRANKLIN ELECTRIC CO INC	565,918.00	95.53	USD	46,031,884.32	1.55
Machines et Véhicules					
GEBERIT AG-REG	99,662.00	619.60	CHF	66,362,789.04	2.24
Construction et matériaux de construction					
GENUIT GROUP PLC	6,784,384.00	3.27	GBP	25,407,931.83	0.86
Construction et matériaux de construction					
IDEX CORP	538,468.00	177.94	USD	81,582,865.10	2.75
Machines et Véhicules					
KEMIRA OYJ	1,974,228.00	19.58	EUR	38,655,384.24	1.30
Produits Chimique					
KLA CORP	64,678.00	1,215.08	USD	66,915,530.03	2.25
Electrique - Electronique					

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
KUBOTA CORP Machines et Véhicules	2,395,282.00	2,216.50	JPY	28,840,062.29	0.97
KURITA WATER INDUSTRIES LTD Services divers	1,514,000.00	6,348.00	JPY	52,207,704.80	1.76
LINDE PLC Produits Chimique	346,531.00	426.39	USD	125,809,828.51	4.24
MASCO CORP Construction et matériaux de construction	1,366,750.00	63.46	USD	73,850,700.33	2.49
MUELLER WATER PRODUCTS INC-A Machines et Véhicules	1,716,320.00	23.82	USD	34,810,117.42	1.17
NOVONESIS (NOVOZYMES) B Produits Chimique	1,950,157.00	407.80	DKK	106,476,640.06	3.59
PENNON GROUP PLC Distribution Energie	9,880,951.00	5.28	GBP	59,694,229.55	2.01
PENTAIR PLC Services divers	832,992.00	104.14	USD	73,862,477.65	2.49
SARTORIUS AG-VORZUG Electrique - Electronique	196,023.00	247.20	EUR	48,456,885.60	1.63
SEKISUI CHEMICAL CO LTD Construction et matériaux de construction	3,828,801.00	2,635.00	JPY	54,804,374.05	1.85
SEVERN TRENT PLC Distribution Energie	2,866,412.00	27.89	GBP	91,558,415.71	3.09
SIKA AG-REG Construction et matériaux de construction	396,091.00	162.60	CHF	69,214,827.08	2.33
SITEONE LANDSCAPE SUPPLY INC Distribution - Commerce	461,654.00	124.56	USD	48,962,171.43	1.65
SMITH (A.O.) CORP Valeurs industrielles diverses	1,527,731.00	66.88	USD	86,997,870.73	2.93
SPIRAX GROUP PLC Machines et Véhicules	1,035,929.00	68.20	GBP	80,914,342.09	2.73
TETRA TECH INC Services divers	1,590,144.00	33.54	USD	45,411,409.39	1.53
UNITED UTILITIES GROUP PLC Distribution Energie	3,829,835.00	11.94	GBP	52,371,562.62	1.76
VALMONT INDUSTRIES Valeurs industrielles diverses	112,977.00	402.32	USD	38,701,440.37	1.30
VEOLIA ENVIRONNEMENT Distribution Energie	4,942,598.00	29.72	EUR	146,894,012.56	4.95
VERALTO CORP Services divers	780,405.00	99.78	USD	66,302,363.57	2.23
VERTIV HOLDINGS CO-A Machines et Véhicules	487,654.00	162.01	USD	67,269,636.46	2.27

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
WATTS WATER TECHNOLOGIES-A	189,668.00	276.02	USD	44,575,896.26	1.50
Machines et Véhicules					
WIENERBERGER AG	1,281,962.00	30.62	EUR	39,253,676.44	1.32
Construction et matériaux de construction					
XYLEM INC	975,689.00	136.18	USD	113,133,235.15	3.81
Machines et Véhicules					
ZURN ELKAY WATER SOLUTIONS C	1,335,260.00	46.49	USD	52,855,581.25	1.78
Machines et Véhicules					
Instruments financiers à terme				**292,682.54**	**0.01**
Change à terme				**292,682.54**	**0.01**
Achat EUR 1156855.37 Vente SEK 12561100	1,156,855.37	10.83	EUR	-3,471.16	-
Achat EUR 1156855.37 Vente SEK 12561100	-12,561,100.00	10.83	SEK	-	-
Achat EUR 1323897.71 Vente USD 1543300	1,323,897.71	1.18	EUR	11,183.62	-
Achat EUR 1323897.71 Vente USD 1543300	-1,543,300.00	1.18	USD	-	-
Achat EUR 1832580.24 Vente DKK 13681500	1,832,580.24	7.47	EUR	397.09	-
Achat EUR 1832580.24 Vente DKK 13681500	-13,681,500.00	7.47	DKK	-	-
Achat EUR 132820.13 Vente JPY 24175200	132,820.13	183.91	EUR	1,367.33	-
Achat EUR 132820.13 Vente JPY 24175200	-24,175,200.00	183.91	JPY	-	-
Achat EUR 146705.28 Vente USD 173000	146,705.28	1.18	EUR	-446.63	-
Achat EUR 146705.28 Vente USD 173000	-173,000.00	1.18	USD	-	-
Achat EUR 162010 Vente CHF 151400	162,010.00	0.93	EUR	-903.47	-
Achat EUR 162010 Vente CHF 151400	-151,400.00	0.93	CHF	-	-
Achat EUR 28192.33 Vente USD 33300	28,192.33	1.18	EUR	-132.29	-
Achat EUR 28192.33 Vente USD 33300	-33,300.00	1.18	USD	-	-
Achat EUR 3164211.9 Vente JPY 575932700	3,164,211.90	183.91	EUR	32,574.18	-
Achat EUR 3164211.9 Vente JPY 575932700	-575,932,700.00	183.91	JPY	-	-
Achat EUR 3523771.06 Vente CHF 3293000	3,523,771.06	0.93	EUR	-19,650.74	-
Achat EUR 3523771.06 Vente CHF 3293000	-3,293,000.00	0.93	CHF	-	-
Achat EUR 318132.96 Vente GBP 278700	318,132.96	0.87	EUR	-710.39	-
Achat EUR 318132.96 Vente GBP 278700	-278,700.00	0.87	GBP	-	-
Achat EUR 32659.69 Vente AUD 57300	32,659.69	1.76	EUR	154.71	-
Achat EUR 32659.69 Vente AUD 57300	-57,300.00	1.76	AUD	-	-
Achat EUR 33917190.55 Vente USD 39538100	33,917,190.55	1.18	EUR	286,515.47	0.01
Achat EUR 33917190.55 Vente USD 39538100	-39,538,100.00	1.18	USD	-	-
Achat EUR 54015.63 Vente SEK 586500	54,015.63	10.83	EUR	-162.07	-
Achat EUR 54015.63 Vente SEK 586500	-586,500.00	10.83	SEK	-	-
Achat EUR 697363.51 Vente USD 821300	697,363.51	1.18	EUR	-1,225.28	-

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Achat EUR 697363.51 Vente USD 821300	-821,300.00	1.18	USD	-	-
Achat EUR 705403.72 Vente AUD 1237600	705,403.72	1.76	EUR	3,341.46	-
Achat EUR 705403.72 Vente AUD 1237600	-1,237,600.00	1.76	AUD	-	-
Achat EUR 8562993.29 Vente GBP 7501600	8,562,993.29	0.87	EUR	-19,121.04	-
Achat EUR 8562993.29 Vente GBP 7501600	-7,501,600.00	0.87	GBP	-	-
Achat EUR 90507.22 Vente DKK 675700	90,507.22	7.47	EUR	19.62	-
Achat EUR 90507.22 Vente DKK 675700	-675,700.00	7.47	DKK	-	-
Achat GBP 614500 Vente EUR 700059.13	614,500.00	0.87	GBP	2,952.13	-
Achat GBP 614500 Vente EUR 700059.13	-700,059.13	0.87	EUR	-	-
Créances				**10,635,029.58**	**0.36**
Dettes				**-6,853,896.96**	**-0.23**
Autres comptes financiers				**47,099,995.23**	**1.59**
TOTAL ACTIF NET			**EUR**	**2,967,732,245.57**	**100.00**

Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du provider Bloomberg.

Inventaire des opérations à terme de devises (Devise: EUR)

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
Type d'opération	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Change à terme						
Total	-	-		-		-

* Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - action

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Opération affectée à la classe de part	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
			Actif	Passif	
Futures					
Sous total			-	-	-
Options					
Sous total			-	-	-
Swaps					
Sous total			-	-	-
Autres instruments					
Change à terme					
Achat EUR 1156855.37 Vente SEK 12561100	CLASSIC H EUR	1,156,855.37	-	-3,471.16	1,156,855.37
	CLASSIC H EUR	-12,561,100.00	-	-	-1,160,326.53
Achat EUR 1323897.71 Vente USD 1543300	PRIVILEGE H EUR	1,323,897.71	11,183.62	-	1,323,897.71
	PRIVILEGE H EUR	-1,543,300.00	-	-	-1,312,714.09
Achat EUR 1832580.24 Vente DKK 13681500	CLASSIC H EUR	1,832,580.24	397.09	-	1,832,580.24
	CLASSIC H EUR	-13,681,500.00	-	-	-1,832,183.15
Achat EUR 132820.13 Vente JPY 24175200	PRIVILEGE H EUR	132,820.13	1,367.33	-	132,820.13
	PRIVILEGE H EUR	-24,175,200.00	-	-	-131,452.80
Achat EUR 146705.28 Vente USD 173000	PRIVILEGE H EUR	146,705.28	-	-446.63	146,705.28
	PRIVILEGE H EUR	-173,000.00	-	-	-147,151.91
Achat EUR 162010 Vente CHF 151400	PRIVILEGE H EUR	162,010.00	-	-903.47	162,010.00
	PRIVILEGE H EUR	-151,400.00	-	-	-162,913.47
Achat EUR 28192.33 Vente USD 33300	PRIVILEGE H EUR	28,192.33	-	-132.29	28,192.33
	PRIVILEGE H EUR	-33,300.00	-	-	-28,324.62
Achat EUR 3164211.9 Vente JPY 575932700	CLASSIC H EUR	3,164,211.90	32,574.18	-	3,164,211.90
	CLASSIC H EUR	-575,932,700.00	-	-	-3,131,637.72
Achat EUR 3523771.06 Vente CHF 3293000	CLASSIC H EUR	3,523,771.06	-	-19,650.74	3,523,771.06
	CLASSIC H EUR	-3,293,000.00	-	-	-3,543,421.80
Achat EUR 318132.96 Vente GBP 278700	PRIVILEGE H EUR	318,132.96	-	-710.39	318,132.96

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Opération affectée à la classe de part	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
			Actif	Passif	
	PRIVILEGE H EUR	-278,700.00	-	-	-318,843.35
Achat EUR 32659.69 Vente AUD 57300	PRIVILEGE H EUR	32,659.69	154.71	-	32,659.69
	PRIVILEGE H EUR	-57,300.00	-	-	-32,504.98
Achat EUR 33917190.55 Vente USD 39538100	CLASSIC H EUR	33,917,190.55	286,515.47	-	33,917,190.55
	CLASSIC H EUR	-39,538,100.00	-	-	-33,630,675.08
Achat EUR 54015.63 Vente SEK 586500	PRIVILEGE H EUR	54,015.63	-	-162.07	54,015.63
	PRIVILEGE H EUR	-586,500.00	-	-	-54,177.70
Achat EUR 697363.51 Vente USD 821300	CLASSIC H EUR	697,363.51	-	-1,225.28	697,363.51
	CLASSIC H EUR	-821,300.00	-	-	-698,588.79
Achat EUR 705403.72 Vente AUD 1237600	CLASSIC H EUR	705,403.72	3,341.46	-	705,403.72
	CLASSIC H EUR	-1,237,600.00	-	-	-702,062.26
Achat EUR 8562993.29 Vente GBP 7501600	CLASSIC H EUR	8,562,993.29	-	-19,121.04	8,562,993.29
	CLASSIC H EUR	-7,501,600.00	-	-	-8,582,114.33
Achat EUR 90507.22 Vente DKK 675700	PRIVILEGE H EUR	90,507.22	19.62	-	90,507.22
	PRIVILEGE H EUR	-675,700.00	-	-	-90,487.60
Achat GBP 614500 Vente EUR 700059.13	CLASSIC H EUR	614,500.00	2,952.13	-	703,011.26
	CLASSIC H EUR	-700,059.13	-	-	-700,059.13
Sous total			**338,505.61**	**-45,823.07**	**292,682.54**
Total			**338,505.61**	**-45,823.07**	**292,682.54**

Synthèse de l'inventaire (Devise: EUR)

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)	2,916,558,435.18
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-0.00
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	292,682.54
Autres actifs (+)	57,735,024.81
Autres passifs (-)	6,853,896.96
Passifs de financement (-)	-
TOTAL	**2,967,732,245.57**